FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AVIRON

FFAVIRON

RÉGLEMENTATION SPORTIVE 2027

Version 0.92

Indoor

Adoptée par le Comité Directeur du 04 octobre 2026

MAIF AVIRON INDOOR – CHAMPIONNATS DE FRANCE U17, U19, SENIOR, MASTER ET PARA-AVIRON

VENDREDI 05 ET SAMEDI 06 FÉVRIER 2027 — STADE PIERRE DE COUBERTIN – PARIS

1. CALENDRIER

- Jeudi 15 octobre 2026 10h00 ouverture des inscriptions sur **intranet.ffaviron.fr**
- Jeudi 14 janvier 2027 14h00 clôture des inscriptions

- Du Jeudi 15 octobre 2026 au Jeudi 05 novembre 2026 tarifs réduits
- Du Vendredi 06 novembre 2026 au Mercredi 30 décembre 2026 tarifs pleins
- Du Jeudi 31 décembre 2026 au Jeudi 14 janvier 2027 tarifs majorés

2. ÉPREUVES

ATTENTION ! Les catégories d'âge indoor correspondent à l'âge atteint dans le courant de l'année figurant sur sa licence (cf. Code indoor)

Épreuves individuelles – 2 000 m – *France*

U17	moins de 17 ans	(F-H)
U19	moins de 19 ans	(F-H)
U23	moins de 23 ans	(F-H, FPL-HPL)
S	19 ans et plus	(F-H, FPL-HPL)
30-39	30 à 39 ans	(F-H, FPL-HPL)
40-44	40 à 44 ans	(F-H, FPL-HPL)
45-49	45 à 49 ans	(F-H, FPL-HPL)
50-54	50 à 54 ans	(F-H, FPL-HPL)
55-59	55 à 59 ans	(F-H, FPL-HPL)
60-64	60 à 64 ans	(F-H, FPL-HPL)
65-69	65 à 69 ans	(F-H, FPL-HPL)
70-74	70 à 74 ans	(F-H, FPL-HPL)
75-79	75 à 79 ans	(F-H, FPL-HPL)
80+	80 ans et plus	(F-H, FPL-HPL)
S PR1	Senior - para-aviron 1	(F-H)
S PR2	Senior - para-aviron 2	(F-H)
S PR3	Senior - para-aviron 3	(F-H)

Épreuves individuelles sprint – 500 m – *France*

U17	moins de 17 ans	(F-H)
U19	moins de 19 ans	(F-H)
U23	moins de 23 ans	(F-H, FPL-HPL)
S	19 ans et plus	(F-H, FPL-HPL)
30-39	30 à 39 ans	(F-H, FPL-HPL)
40-49	40 à 49 ans	(F-H, FPL-HPL)
50-59	50 à 59 ans	(F-H, FPL-HPL)
60+	60 ans et plus	(F-H, FPL-HPL)
S PR1	Senior - para-aviron 1	(F-H)
S PR2	Senior - para-aviron 2	(F-H)
S PR3	Senior - para-aviron 3	(F-H)

Épreuves par équipe de 4 – Relais 8 x 250 m – *France*

U17MR4	moins de 17 ans - 2 femmes et 2 hommes
U19MR4	moins de 19 ans - 2 femmes et 2 hommes
SHR4	Senior - 4 hommes
SFR4	Senior - 4 femmes
SMR4	Senior - 2 femmes et 2 hommes
Avirose Δ	Senior - 4 femmes *dont au moins 2 femmes atteintes ou opérées d'un cancer*
Avirose Δ	Senior -mixtes *dont au moins 2 femmes atteintes ou opérées d'un cancer*

Épreuves par équipe de 4 – Relais 4 x 500 m – *France*

SMR4 AP	Senior - 4 aviron-partagé dont 50 % de l'équipage ayant une attestation MDPH ou ALD	2 femmes et 2 hommes

Épreuves par équipe – 500 m à 4 – *France*

SME4 PV	Senior - 4 para-valide dont au moins une personne classifiée PR1, PR2 ou PR3	2 femmes et 2 hommes

Δ Épreuves hors Championnats de France

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Réglementation

Le MAIF Aviron Indoor - Championnats de France se déroule en conformité avec le Code des compétitions d'aviron indoor.
Vous trouverez en annexe 3 l'ensemble des règles spécifiques à cet événement.

Participation

La possession d'une licence compétition FFAviron de la saison en cours est obligatoire pour s'inscrire : licence AC, BFC ou IC prise dans un club **OU** licence indoor individuelle (IIC) **OU** licence événementielle (EC).
Pour tous les participants non-titulaires d'une licence permettant la compétition, une licence événementielle (EC) sera obligatoirement proposée lors de l'inscription aux différentes épreuves.
Dans les épreuves par équipe, les relais sont ouverts à tous. Le Championnat de France relais est ouvert à l'ensemble des équipes. Seules les équipes homogènes de clubs peuvent rapporter des points pour le classement national indoor des clubs.

Engagements

Les inscriptions sont à effectuer sur **intranet.ffaviron.fr**.
La liste des engagés est accessible dès l'ouverture des inscriptions sur **www.championnats.aviron-indoor.fr**.
Des engagements tardifs pourront être acceptés moyennant le paiement d'un tarif spécifique et sous réserve de places disponibles.

Classements

Le classement et la délivrance de titre de Champion de France est ouvert aux rameuses et rameurs licenciés à la FFAviron, selon les mêmes conditions que celles décrites à l'article 5 du Règlement des championnats et critériums indoor et aux rameurs et rameuses de nationalité française disposant d'une licence autorisant la participation au championnat.
Un classement scratch de l'ensemble des participants sera publié et les rameurs ne rentrant pas dans les critéres de l'article 5 seront récompensés.

4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

Classification

Une session de classification aura lieu sur place **le vendredi 05 février 2027** avec rendez-vous préalable auprès de la FFAviron.
Les informations concernant les classifications sont disponibles sur **https://www.ffaviron.fr/competitions/informations-generales/classification**.
Il est impératif de renvoyer le formulaire de diagnostic médical 45 jours avant l'événement.
La prise de rendez-vous et le formulaire sont à demander par mail auprès de la FFAviron : **handicaps@ffaviron.fr**
Pour participer à la course SMR4 AP, les rameurs doivent envoyer une attestation MDPH ou ALD au minimum 15 jours avant l'événement à l'adresse **handicaps@ffaviron.fr**.

5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Le programme prévisionnel des épreuves sera communiqué sur le site du MAIF Aviron Indoor : **https://championnats.aviron-indoor.fr/**.

6. CONTACT

Informations complémentaires sur le site **www.championnats.aviron-indoor.fr**
Par téléphone au 01 45 14 26 64 ou par mail à **maif-aviron-indoor@ffaviron.fr**

MAIF AVIRON INDOOR
CHAMPIONNAT DE FRANCE INDOOR UNIVERSITAIRE FFSU

JEUDI 04 FÉVRIER 2027 — STADE PIERRE DE COUBERTIN – PARIS

1. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Réglementation
Consultez la réglementation de la FFSU : **www.sport-u.com/aviron**

Participation
Les bureaux des sports des établissements sont destinataires de toutes les informations concernant les championnats FFSU et de toute la logistique des championnats de France.
Toutes les informations concernant les compétitions FFSU peuvent être obtenues en contactant les directions régionales de la FFSU ou sur le site **www.sport-u.com**

Engagements
Les engagements sont faits par la FFSU.

Classements
Un classement est établi par la FFSU.

2. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES
Le programme prévisionnel des épreuves sera communiqué sur le site du MAIF Aviron Indoor : **https://championnats.aviron-indoor.fr/**.

3. CONTACT
Informations complémentaires sur le site **www.championnats.aviron-indoor.fr** – Par téléphone au 01 45 14 26 64 ou par mail à **maif-aviron-indoor@ffaviron.fr**

MAIF AVIRON INDOOR
CHAMPIONNAT DE FRANCE INDOOR SCOLAIRE UNSS

VENDREDI 05 FÉVRIER 2027 — STADE PIERRE DE COUBERTIN – PARIS

1. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Réglementation
Consultez la réglementation de l'UNSS : **www.unss.org/nautique** et le site de l'aviron scolaire : **https://scolaire.ffaviron.fr/**

Engagements
Les engagements sont faits par les professeurs d'EPS des établissements sur le serveur **OPUSS** en fonction du calendrier régional de l'UNSS.
Les collèges et les lycées sont destinataires de toutes les informations concernant les championnats académiques et de toute la logistique des championnats de France (convocations, hébergement ...).
Toutes les informations concernant les compétitions UNSS peuvent être obtenues en contactant le directeur régional de l'UNSS.

Classements
Un classement est établi par l'UNSS.

2. RÉGLEMENTATION AVIRON PARTAGÉ
Consultez la réglementation de l'UNSS : **https://www.unss.org/sport-partage**

3. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES
Le programme prévisionnel des épreuves sera communiqué sur le site du MAIF Aviron Indoor : **https://championnats.aviron-indoor.fr/**.

4. CONTACT
Informations complémentaires sur le site **www.championnats.aviron-indoor.fr** – Par téléphone au 01 45 14 26 64 ou par mail à **maif-aviron-indoor@ffaviron.fr**

MAIF AVIRON INDOOR
RENCONTRE NATIONALE AVIRON INDOOR UGSEL

VENDREDI 05 FÉVRIER 2027 — STADE PIERRE DE COUBERTIN – PARIS

1. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Réglementation
Consultez la réglementation de l'UGSEL : **www.ugsel.org/sites/default/files/disciplines/pdf/rencontre%20aviron%20indoor%20reglement.pdf** et le site de l'aviron scolaire : **https://scolaire.ffaviron.fr/**

Participation
Chaque participant doit être licencié à l'UGSEL.

Engagements
Les engagements se font sur le serveur **Usport** auprès de l'UGSEL, via les services régionaux.

Classements
Un classement est établi par l'UGSEL sur l'addition des deux temps réalisés au relais et au 1 000 m.

2. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES
Le programme prévisionnel des épreuves sera communiqué sur le site du MAIF Aviron Indoor : **https://championnats.aviron-indoor.fr/**.

3. CONTACT
Information sur le site de l'UGSEL : **www.ugsel.org/competitions/sports-individuels/aviron**
Informations complémentaires sur le site **www.championnats.aviron-indoor.fr** – Par téléphone au 01 45 14 26 64 ou par mail à **maif-aviron-indoor@ffaviron.fr**

MAIF AVIRON INDOOR
CHAMPIONNAT DE FRANCE INDOOR AVIRON ADAPTÉ FFSA

VENDREDI 05 ET SAMEDI 06 FÉVRIER 2027 — **STADE PIERRE DE COUBERTIN – PARIS**

1. ÉPREUVES

Épreuves individuelles – 1 000 m

U16-U18F PR3-ID BC	femme U16 - U18	BC
U16-U18H PR3-ID BC	homme U16 - U18	BC
SF PR3-ID BC	femme adulte	BC
SH PR3-ID BC	homme adulte	BC
U16-U18F PR3-ID CD	femme U16 - U18	CD
U16-U18H PR3-ID CD	homme U16 - U18	CD
SF PR3-ID CD	femme adulte	CD
SH PR3-ID CD	homme adulte	CD
U16-U18F PR3-ID DE	femme U16 - U18	DE
U16-U18H PR3-ID DE	homme U16 - U18	DE
SF PR3-ID DE	femme adulte	DE
SH PR3-ID DE	homme adulte	DE

Épreuves individuelles sprint – 500 m

U16-U18F PR3-ID BC	femme U16 - U18	BC
U16-U18H PR3-ID BC	homme U16 - U18	BC
SF PR3-ID BC	femme adulte	BC
SH PR3-ID BC	homme adulte	BC
U16-U18F PR3-ID CD	femme U16 - U18	CD
U16-U18H PR3-ID CD	homme U16 - U18	CD
SF PR3-ID CD	femme adulte	CD
SH PR3-ID CD	homme adulte	CD
U16-U18F PR3-ID DE	femme U16 - U18	DE
U16-U18H PR3-ID DE	homme U16 - U18	DE
SF PR3-ID DE	femme adulte	DE
SH PR3-ID DE	homme adulte	DE

Épreuves individuelles sprint – 2 min

U16-U18F PR3-ID AB	femme U16 - U18	AB
U16-U18H PR3-ID AB	homme U16 - U18	AB
SF PR3-ID AB	femme adulte	AB
SH PR3-ID AB	homme adulte	AB

Épreuves par équipe de 4 – Relais 4 x 500 m

TAHR4 PR3-ID ABC	4 femmes ou hommes *dont au moins un AB*
TAHR4 PR3-ID BCD	4 femmes ou hommes *dont au moins un BC*
TAMR4 PR3-ID ABCDE	équipe mixte composé d'*au moins 2 femmes*

2. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Réglementation

Consultez la réglementation de la FFSA : **https://sportadapte.fr/**
Le MAIF Aviron Indoor - Championnats de France se déroule en conformité avec le code des compétitions d'aviron indoor (annexe 7.3 du règlement intérieur de la FFAviron).

Participation

La possession d'une licence FFSA de la saison en cours est obligatoire pour s'inscrire.
Les catégories d'âge sont celles acquises au 1er janvier de l'année en cours.
Les sportifs devront avoir participé aux championnats régionaux indoor.
L'ensemble des épreuves sont ouvertes au Championnat de France pour toutes les classes et toutes les catégories s'il y a :

- au moins 3 personnes engagées (ayant participé à une compétition qualificative ou obtenu une dérogation)

OU

- une personne au moins qui a participé à une compétition qualificative

Engagements

Les engagements sont à effectuer sur **intranet.ffaviron.fr** pour les rameurs ayant la double licence FFSA-FFAviron (voir page 7).
Pour les rameurs possédant uniquement une licence FFSA, les engagements sont à envoyer à **maif-aviron-indoor@ffaviron.fr** dans les mêmes délais.

Classements

Le classement et la délivrance de titre de champion de France est ouvert aux rameuses et rameurs licenciés à la FFSA.

Catégorie d'âges

Pour la saison sportive 2026/2027, les années de naissance des catégories U16-U18 sont les suivantes : 2008, 2009, 2010, 2011.
L'ensemble des relais sont ouverts à toutes les catégories d'âges.

3. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Le programme prévisionnel des épreuves sera communiqué sur le site du MAIF Aviron Indoor : **https://championnats.aviron-indoor.fr/**.

4. CONTACT

Pour toute question concernant le règlement FFSA : **emilie.laissus@sportadapte.fr**
Informations complémentaires sur le site **www.championnats.aviron-indoor.fr**
Par téléphone au 01 45 14 26 64 ou par mail à **maif-aviron-indoor@ffaviron.fr**

CLASSEMENT INDOOR DES CLUBS

Le classement indoor des clubs comprend les points de performances sur :

- Les Championnats de France indoor (coef 2).
- Un championnat ou un événement labellisé par région (coef 1).
- Le classement des clubs des e-ROW Virtuals (coef 1).

Points de performance

Attribution des points pour les épreuves de 1 à 3 participant(e)s

Place	Championnats de France* et épreuve Régionale/ territoriale labellisé	
	Épreuves individuelles	Épreuves relais
	Points par rameur	Points par équipe
1	9	13,5
2	6	9
3	3	4,5

Attribution des points pour les épreuves de 4 à 6 participant(e)s

Place	Championnats de France* et épreuve Régional/ territorial labellisé	
	Épreuves individuelles	Épreuves relais
	Points par rameur	Points par équipe
1	12	18
2	9	13,5
3	6	9
4	4,5	6,75
5	3	4,5
6	1,5	2,25

Attribution des points pour les épreuves de 7 à 12 participant(e)s

Place	Championnats de France* et épreuve Régional/ territorial labellisé	
	Épreuves individuelles	Épreuves relais
	Points par rameur	Points par équipe
1	24	36
2	19,5	29,25
3	16,5	24,75
4	13,5	20,25
5	10,5	15,75
6	7,5	11,25
7	4,5	6,75
8	3	4,5
9	1,5	2,25
10	1,5	2,25
11	1,5	2,25
12	1,5	2,25

** Seules les épreuves des championnats de France, hors aviron et handicaps (cf classement aviron et handicaps des clubs), sont éligibles à ce classement.*

Attribution des points pour les épreuves de 13 participant(e)s et plus

Place	Championnats de France* et épreuve Régional/ territorial labellisé	
	Épreuves individuelles	Épreuves relais
	Points par rameur	Points par équipe
1	30	45
2	25,5	38,25
3	22,5	33,75
4	19,5	29,25
5	16,5	24,75
6	13,5	20,25
7	10,5	15,75
8	9	13,5
9	7,5	11,25
10	6	9
11	4,5	6,75
12	3	4,5
13 et plus	1,5	2,25

Attribution des points en fonction du classement des clubs au e-ROW Virtuals

Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points
1	300	21	110	41	70	61	30
2	280	22	108	42	68	62	28
3	260	23	106	43	66	63	26
4	240	24	104	44	64	64	24
5	225	25	102	45	62	65	22
6	210	26	100	46	60	66	20
7	200	27	98	47	58	67	18
8	190	28	96	48	56	68	16
9	180	29	94	49	54	69	14
10	170	30	92	50	52	70	12
11	160	31	90	51	50	71	10
12	155	32	88	52	48	72	8
13	150	33	86	53	46	73	6
14	145	34	84	54	44	74	4
15	140	35	82	55	42	75 et plus	2
16	135	36	80	56	40		
17	130	37	78	57	38		
18	125	38	76	58	36		
19	120	39	74	59	34		
20	115	40	72	60	32		

ANNEXE 3 – RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE DU CHAMPIONNAT MAIF AVIRON INDOOR

CLASSEMENTS ET NATIONALITÉS

› Article 5: Rameur Formé localement:

Un(e) rameur(se) est considéré(e) comme formé(e) localement quand il(elle) remplit les conditions suivantes indépendamment de sa nationalité :

- Pour les rameurs U17 à U19 surclassés en U23 ou en senior, avoir été licencié (A ou U) pendant 2 saisons (consécutives ou non) au titre d'un ou plusieurs clubs affiliés à la FFAviron.
- Pour les seniors, avoir été licencié (A ou U) pendant 3 saisons (consécutives ou non) au titre d'un ou plusieurs clubs affiliés à la FFAviron.

Pour être classés aux championnats de France :

- Épreuves individuelles : les rameurs doivent être formés localement ou être de nationalité française disposant d'une licence autorisant la participation au championnat.
- Relais : ils doivent être composés de rameurs formés localement ou de nationalité française, selon un quota de 75 % minimum.

MÉDAILLES ET CÉRÉMONIES

La FFAviron remettra des médailles des Championnats de France (or, argent et bronze) aux trois meilleurs (français et rameur formé localement) dans toutes les épreuves du MAIF Aviron Indoor.

Des médailles de classement seront prévues pour les rameurs ne respectant pas ces conditions.

Les cérémonies de remise des médailles du MAIF Aviron Indoor auront lieu dans une salle annexe.

MODALITÉS

Les inscriptions doivent être faites en ligne sur le site dédié : www.championnats.aviron-indoor.fr à partir du 15 octobre 2026 jusqu'au 14 janvier 2027 à 14h00.

Au-delà de cette date, des engagements tardifs sur liste d'attente pourront être acceptés, ils permettront, sous réserve de places disponibles dans les catégories concernées, de participer au championnat.

Les dossiers d'inscriptions incomplets ne seront pas acceptés.

Attention les rameurs souhaitant participer aux Championnats de France FFSA doivent avoir participé aux championnats régionaux d'aviron indoor (décembre).

LICENCES

Conformément à la législation française en vigueur, pour s'inscrire et participer aux Championnats de France d'aviron indoor, il est obligatoire d'être en possession d'une licence annuelle AC, IC, IIC, ECC ou BFC .

Les non-licenciés devront souscrire une licence Évènementielle EC au tarif de 7,5 € lors de l'inscription au championnat .

Toutes les informations sont disponibles sur le site de l'évènement : **www.championnats.aviron-indoor.fr**

CERTIFICAT MÉDICAL

Les licences FFAviron (AC, IC, IIC, EEC, BFC) doivent être complétées par un certificat médical de NON CONTRE INDICATION À LA PRATIQUE SPORTIVE EN COMPÉTITION daté de moins d'un an ou de l'attestation du questionnaire de santé pour la saison en cours.

IMPORTANT : Pour les non-licenciés de nationalité française, il est obligatoire de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'aviron, de l'aviron indoor ou du sport **en compétition** ou de l'attestation du PPSAviron (questionnaire de santé) pour la saison en cours qui sera obligatoire pour la prise de licence.

Par email : **maif-aviron-indoor@ffaviron.fr** (Fortement recommandé)

Sur place : une copie imprimée devra être présentée pour récupérer le dossard de course et concourir.

LIMITE DE PLACES

Un grand nombre de participants est attendu à ces championnats. Afin d'assurer le bon déroulement de l'événement dans les délais impartis, les quotas suivants ont été mis en place :

- 500 m : 960 participants maximum.
- 2 000 m : 2 400 participants maximum.
- Relais : 200 équipes maximum.

FORFAITS ET MODIFICATION

Les forfaits doivent être déclarés dès que possible et à tout moment de la période d'inscription à maif-aviron-indoor@ffaviron.fr.

Aucun remboursement ne sera effectué après la clôture des inscriptions.

Les changements de catégorie et inscription de dernière minute peuvent se faire jusqu'à 2 heures avant la course.

La revente de dossard ne sera pas possible.

L'événement regroupera plusieurs championnats et challenges (MAIF Aviron Indoor – Championnats de France, Championnats de France - Sport Adapté, Championnats de France scolaire (UNSS et UGSEL), Coupe de France aviron indoor FFSU).

Ne seront détaillées ci-dessous que les épreuves du MAIF Aviron Indoor – Championnats de France et des Championnats de France - Sport Adapté.

LE JOUR DE LA COURSE

RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards seront remis aux compétiteurs les 04, 05 et 06 février 2027, au bureau de retrait des dossards (horaires d'ouverture provisoires :

- FFSU : jeudi 04 février de 18 h 00 à 20 h 00.
- UNSS : vendredi 05 février de 09 h 00 à 12 h 00.
- FFAviron et FFSA : vendredi 05 février de 14 h 00 à 1 h avant le début de la dernière course.
- FFAviron et FFSA : samedi 06 février de 07 h 00 à 1 h avant le début de la dernière course. Les dossards de course seront distribués par nom de famille et devront être retirés au plus tard une heure avant le début de la course.

Une pièce d'identité ou une copie de pièce d'identité sera systématiquement demandée, même pour les clubs retirant des dossards de manière groupée.

Les compétiteurs devront présenter leur dossard et leur passe afin d'accéder aux différents espaces de la compétition : salle de pesée, salle d'échauffement et sur le plateau de compétition. Les compétiteurs poids léger doivent impérativement le retirer avant de se présenter à la pesée.

CHAMBRE D'APPEL ET DÉPART DE COURSE

Les heures indiquées dans le programme sont les horaires de départ des courses. Les compétiteurs doivent se présenter dans la chambre d'appel, à la porte du plateau de compétition 10 minutes avant l'heure de départ indiquée.

ANNEXE 3 – RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE DU CHAMPIONNAT MAIF AVIRON INDOOR

CATÉGORIES D'ÂGE EN INDIVIDUEL

U17 (MAIF Aviron Indoor – Championnats de France uniquement) : Un compétiteur peut concourir dans la catégorie U17, s'il a 15 ou 16 ans l'année de la course.

U19 (MAIF Aviron Indoor – Championnats de France uniquement) : Un compétiteur peut concourir dans la catégorie U19, s'il n'a pas atteint l'âge de 19 ans l'année de la course.

U23 : Un compétiteur peut concourir dans la catégorie U23, s'il n'a pas atteint l'âge de 23 ans l'année de la course.

Senior : Les épreuves sont ouvertes aux concurrents de tous âges (sauf pour les classements du MAIF Aviron Indoor pour lesquels l'âge minimum est de 14 ans révolus le jour de la compétition).

Master : Un athlète master est un compétiteur qui a atteint, ou atteindra a minima l'âge de 30 ans l'année de la course. L'âge d'un concurrent est déterminé l'année de la course. Les rameurs seront automatiquement placés dans leur catégorie d'âge lors de l'inscription, sauf s'ils le décident, ils peuvent s'engager dans la catégorie Senior.

Catégories d'âge des masters : 30-39, 40-44, 45-49, 50-54, 55-59, 60-64, 65-69, 70-74, 75-79, 80 et plus.

Calcul catégorie d'âge : 2027-(année de naissance) = l'âge à prendre en compte dans le choix de votre catégorie.

CLASSIFICATION ET ÉLIGIBILITÉ DES RAMEURS DES ÉPREUVES PARA-AVIRON

PR1,2,3 – 2 000 m

MAIF Aviron Indoor – Championnats de France : classification FFAviron.

PR1,2,3 – 500 m

MAIF Aviron Indoor – Championnats de France : classification FFAviron.

Une session de classification aura lieu sur place le vendredi 05 février 2026 avec rendez-vous préalable auprès de la FFAviron.

Les informations concernant les classifications sont disponibles sur https://www.ffaviron.fr/competitions/informations-generales/classification.

Il est impératif de renvoyer le formulaire de diagnostic médical 45 jours avant l'événement.

La prise de rendez-vous et le formulaire sont à demander par mail auprès de la FFA : handicaps@ffaviron.fr

Pour participer à la course SME4 AP, les rameurs doivent envoyer une attestation MDPH ou ALD au minimum 15 jours avant l'événement à l'adresse : handicaps@ffaviron.fr.

CLASSIFICATION ET ÉLIGIBILITÉ DES RAMEURS DES ÉPREUVES PARA-AVIRON ADAPTÉ

PR3 ID AB– 2 min

Championnats de France - Sport Adapté : classification FFSA.

PR3 ID BC-CD – 500 m

Championnats de France - Sport Adapté : classification FFSA.

PR3 ID BC-CD – 1 000 m

Championnats de France - Sport Adapté : classification FFSA.

Pour toute question concernant les classifications FFAviron et FFSA, veuillez contacter handicaps@ffaviron.fr

CATÉGORIES DES RELAIS

RELAIS 8 x 250m

4 rameurs par équipe se partagent une machine. Les membres de l'équipe rament à tour de rôle 250 mètres effectif +/- 10 m et réalisent 2 passages, dans le même ordre. Les équipiers qui ne rament pas, se tiennent debout derrière la ligne matérialisée au sol à au moins 5 m de l'ergomètre.

Le premier relayeur est sur la machine pour le départ.

Le témoin est positionné dans la caisse se trouvant derrière l'appareil.

Chaque relayeur doit poser le témoin dans la caisse derrière l'appareil.

Si le témoin n'est pas dans la caisse, celui-ci doit être remis dedans par le rameur avant de commencer à ramer sous peine d'une pénalité de 15 secondes.

La gêne d'un autre concurrent entraîne l'exclusion.

Si c'est un autre rameur de son équipe qui remet le témoin, le relais sera exclu.

Un jugement vidéo pourra être mis en place par la FFAviron. Les vidéos des concurrents ne pourront pas être prises en compte.

MAIF Aviron Indoor – Championnats de France

- 4 mixte : équipe de 4 rameurs avec 2 hommes et 2 femmes
- 4 hommes : équipe de 4 hommes, licenciés du même club FFAviron
- 4 femmes : équipe de 4 femmes, licenciés du même club FFAviron.
- Mixte moins de 17 ans : équipe de 2 hommes et 2 femmes 14-16, licenciés du même club FFAviron.
- Mixte moins de 19 ans : équipe de 2 hommes et 2 femmes 17-18, licenciés du même club FFAviron.

Les équipes des championnats de France ne doivent pas inclure plus d'un membre de nationalité étrangère non formé localement.

RELAIS 4 x 500 m

4 rameurs par équipe se partagent une machine. Les membres de l'équipe rament 500 m effectif +/- 10 m à tour de rôle. Les équipiers qui ne rament pas, se tiennent debout derrière la ligne matérialisée au sol à au moins 5 m de l'ergomètre.

Le premier relayeur est sur la machine pour le départ.

Le témoin est positionné dans la caisse se trouvant derrière l'appareil.

Chaque relayeur doit poser le témoin dans la caisse derrière l'appareil.

Si le témoin n'est pas dans la caisse, celui-ci doit être remis dedans par le rameur avant de commencer à ramer sous peine d'une pénalité de 15 secondes.

La gêne d'un autre concurrent entraîne l'exclusion.

Si c'est un autre rameur de son équipe qui remet le témoin, le relais sera exclu.

Un jugement vidéo pourra être mis en place par la FFAviron. Les vidéos des concurrents ne pourront pas être prises en compte.

ANNEXE 3 – RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE DU CHAMPIONNAT MAIF AVIRON INDOOR

Championnats de France - FFSA

Ces épreuves sont soumises au règlement FFSA consultable ici.

PR3-ID ABC : équipe de 4 hommes et/ou femmes, tout âge, dont au moins 1 classifié AB.

PR3-ID BCD : équipe de 4 hommes et/ou femmes, tout âge, dont au moins 1 classifié BC.

PR3-ID ABCDE : équipe de 50% hommes et 50% femmes, tout âge.

Mixte PR3-ID : équipe de 4 personnes classifiées AB, BC ou CD, tout âge, dont au minimum 2 femmes.

Santé

Relais Avirose : Equipe de 4 femmes dont au moins deux femmes atteintes et/ou opérées d'un cancer.

Relais Avirose mixte : Equipe mixte dont au moins 1 homme et au moins deux femmes atteintes et/ou opérées d'un cancer.

Relais Aviron Partagé : Senior - 4 aviron-partagé 2 femmes et 2 hommes dont 50% de l'équipage ayant une attestation MDPH ou ALD (à envoyer à handicaps@ffaviron.fr).

Les temps compensés sont disponibles dans l'annexe 2 de la réglementation sportive.]

500m à 4 para-aviron: 4 rameurs sur 4 machines, une pour chaque équipier. La performance de l'équipe = la moyenne des performances individuelles.

Les temps compensés sont disponibles dans l'annexe 2 de la réglementation sportive.

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

La participation à l'une des épreuves du MAIF Aviron Indoor – championnats de France implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque participant du présent règlement et du Code des compétitions d'aviron indoor de la FFA ainsi que du règlement des championnats et critériums indoor.

CATÉGORIES POIDS LÉGER

Pour une épreuve d'aviron indoor, le poids maximum autorisé est de 75kg pour les hommes et 61,5 kg pour les femmes. Les rameurs poids légers doivent se présenter à la pesée en tenue de compétition entre 1 heure et 2 heures avant leur première course de chaque épreuve poids léger à laquelle ils participent, chaque jour de compétition. La tenue de compétition est composée d'une combinaison ou d'un ensemble short-maillot.

Un compétiteur engagé en catégorie poids léger et n'étant pas au poids réglementaire sera considéré « hors classement ». Le rameur déclaré hors classement pourra se voir proposer de courir sur l'épreuve « toute catégorie » en fonction du programme et sous réserve de disponibilité d'un ergomètre.

Tout compétiteur engagé en catégorie poids léger ne se présentant pas à la pesée sera considéré comme forfait.

(Voir article 6 annexe 7.3 code des compétitions aviron indoor)

ANTI-DOPAGE

En France, l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) est chargée d'effectuer des contrôles. Tous les rameurs peuvent être soumis à un contrôle antidopage lors des épreuves.

ACCESSOIRES ET ÉQUIPEMENTS

Tout le matériel utilisé en compétition sera fourni par les organisateurs et ses partenaires. Les modifications ne seront pas permises par les compétiteurs sauf si elles sont approuvées par le jury pour les épreuves PR1, PR2 et PR3. Aucun logiciel externe ne sera autorisé et aucun appareil ne pourra être connecté au PM5.

Équipement des compétiteurs

Les compétiteurs membres d'une association affiliée doivent porter la tenue de compétition aux couleurs de leur association.

Cette tenue de compétition est composée uniquement d'une combinaison ou d'un ensemble short-maillot.

Les écouteurs sont admis dans le respect des règles de non transmission/réception permettant le coaching.

ASSISTANCE EXTÉRIEURE

Il est rappelé aux équipages qu'ils ne doivent pas recevoir d'assistance extérieure pendant une course, sauf de la part de la voix non assistée et uniquement de la tribune. Aucun entraîneur n'est autorisé sur le plateau de compétition. Seuls les rameurs PR3 VI ainsi que les PR3 ID peuvent bénéficier d'un seul entraîneur derrière eux.

ÉCHAUFFEMENT ET RÉCUPÉRATION

Des ergomètres d'échauffement seront disponibles dans une salle dédiée. La priorité est donnée aux concurrents en fonction des horaires de course. La récupération sera permise sur des ergomètres, des vélos et des tapis dans une zone spécifique.

RECORDS

Des listes de records de France et du Monde existent de la catégorie junior jusqu'aux plus de 100 ans. Elles sont consultables sur :

Records de France : **www.aviron-indoor.fr**

Records du Monde :

http://www.concept2.com/indoor-rowers/racing/records/world

RÉSULTATS

Les résultats seront consultables en ligne.

Classements indoor des clubs :

Les résultats des concurrents membres d'un club affilié à la FFAviron seront utilisés dans le cadre du classement national indoor

DROITS À L'IMAGE

Tout participant consent et accorde gratuitement à la fédération le droit d'utiliser, directement ou indirectement, son image sur tous supports (tels que des photographies et des enregistrements audiovisuels) et par tous moyens (tels que des retransmissions télévisées et des diffusions sur le réseau internet) en relation avec les manifestations organisées par la fédération pour la promotion de cette discipline et ce, pour le monde entier et pour la durée légale de protection des droits d'auteur relative à ces supports et moyens. (Art. 19 du Règlement intérieur de la FFA).

Accès des journalistes, des personnels des entreprises d'information et des photographes et vidéastes aux enceintes sportives lors des régates des championnats et critériums

1. Les journalistes et les personnels des entreprises d'information

Les journalistes et les personnels des entreprises d'information écrite ou audiovisuelle, conformément aux dispositions de l'article L. 333-6 du Code du sport, ainsi que les photographes accrédités par la fédération auront libre accès aux enceintes sportives lors des régates des championnats et critériums sous réserve des contraintes directement liées à la sécurité du public et des sportifs, aux capacités d'accueil et à la régularité des courses.

Ainsi, la fédération pourra, pour des raisons de sécurité et de régularité des courses, prendre la décision de limiter l'accès des journalistes, des personnels des entreprises d'information et des photographes à certaines zones et notamment aux différents pontons.

2. Les photographes et vidéastes :

Est considéré comme photographe ou vidéaste un individu équipé d'un objectif, d'une caméra prenant des photos ou des prises de vue des équipages pendant la durée de la manifestation.

On distingue :

- Les photographes et vidéastes sous contrat et/ou accrédités (avec la fédération, avec le comité d'organisation accueillant, avec les collectivités accueillantes, avec un média).
- Les photographes et vidéastes amateurs ou professionnels sans accréditation.

Les photographes et vidéastes sous contrat ou accrédités peuvent avoir accès à l'ensemble des zones réservées selon les modalités définies par l'organisation :

- Pontons de départ.
- Pontons d'embarquement et de débarquement.
- Tour d'arrivée et ses accès.Plateau de course
- Ponton d'honneur.
- Zone de podiums.
- Autres zones définies par le comité d'organisation.

Les photographes et vidéastes sans accréditation n'ont pas accès à ces zones. Ils n'ont accès qu'aux tribunes à la berge ou à la plage puisque celle-ci fait partie de l'espace public.

Afin de différencier les photographes et vidéastes sous contrat des photographes sans contrat, les photographes et vidéastes sous contrat seront équipés de chasubles fournies par la Fédération Française d'Aviron. Afin d'anticiper au mieux l'accueil, ces photographes et vidéastes devront se faire connaître de la fédération en amont de l'événement : communication@ffaviron .fr .

Images et vidéos des régates des championnats et critériums

Il est rappelé que toutes les images et vidéos des régates, des championnats et critériums qui seront prises lors de celles-ci ne pourront être utilisées, à défaut d'autorisation de la fédération, qu'à des fins strictement personnelles et non commerciales.

Dans le cadre du respect de la réglementation française et européenne, l'utilisation des drones est interdite sur les sites des compétitions sauf autorisation préalable du service communication de la Fédération et des autorités préfectorales.

L'utilisation de lunettes « connectées » n'est pas autorisée dans le cadre des courses. Son utilisation dans le cadre de l'entraînement et la diffusion des images est autorisée dans le respect du droit à l'image.

Toute personne assistant ou participant à une régate des championnats de France et critériums consent et accorde gratuitement à la fédération le droit d'utiliser, directement ou indirectement, son image sur tout support (tels que des photographies et enregistrements audiovisuels) et par tous moyens (tels que des retransmissions télévisées et des diffusions sur le réseau internet) en relation avec la compétition pour la promotion de la fédération et de ses partenaires et ce, pour le monde entier et pour la durée légale de protection des droits d'auteur relative à ces supports et moyens .

Communication et distribution de supports

La distribution ou l'affichage de tout document (prospectus, tracts, publicité, enquêtes, offres commerciales…) est soumis à l'accord préalable et écrit du service communication de la Fédération.

À défaut d'autorisation, l'organisateur se réserve le droit de faire cesser immédiatement toute distribution et de prendre les mesures nécessaires au bon déroulement de l'événement.